

**3222 - Protection, valorisation
du patrimoine non protégé**

**Répartition de subventions au titre de
l'aide en faveur du patrimoine religieux**

Rapport n° CP/2012/8

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions aux communes, groupements de communes et paroisses pour les travaux en faveur du patrimoine religieux.

PATRIMOINE RELIGIEUX

Suivant les critères et modalités définis par le Conseil Général, le taux de ces subventions est fixé :

- pour les communes, au taux modulé appliqué au coût H.T. des travaux ;
- pour les paroisses, à 10 % du coût T.T.C des travaux, à condition que les communes participent également au financement pour un taux au moins équivalent.

Par ailleurs, la restauration des calvaires est subventionnée dans les mêmes conditions, la subvention étant plafonnée à 3 050 € par opération.

Le montant des subventions qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 352 970,22 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14855	204-20414-3120	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	288 284,56 €
14856	204-2042-3120	100 000,00 €	100 000,00 €	64 685,66 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide au patrimoine religieux, d'attribuer des subventions d'un montant total de 352 970,22 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :

- Communes et groupements de communes : 288 284,56 €
- Autres tiers : 64 685,66 €.

Tout nouveau dossier de demande de subvention déposé à partir du 2 janvier 2012 sera instruit sur la base des critères du nouveau dispositif approuvé par délibération du Conseil Général du 24 octobre 2011.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL